



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-POS-175

Déposé le : 29.10.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour prévenir les violences contre les femmes hébergées dans les centres d'accueil pour requérants d'asile.

Texte déposé

Le système d'asile suisse n'est pas adapté aux besoins des femmes et aux filles réfugiées. Le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)¹ vient de publier un rapport sur l'hébergement des réfugiées dans les centres d'accueil en Suisse intitulé « *Analyse der Situation von Flüchtlingsfrauen: Zur Situation in den Kantonen* »², sur mandat du Conseil fédéral qui répondait ainsi à une initiative d'Yvonne Feri (SP) relative à la situation des réfugiées en Suisse. Ce rapport a analysé les conditions d'hébergement des réfugiées dans 7 centres cantonaux sis dans 5 cantons suisses (Genève, Berne, Thurgovie, Neuchâtel et Nidwald) ; l'examen des centres fédéraux a été effectué par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Les auteurs concluent que le harcèlement sexuel fait partie du quotidien de nombre de centres d'accueil pour requérants d'asile et que de nombreuses femmes ne perçoivent pas leur logement comme un lieu sûr. Les enquêtes ont relevé des cas d'agression et de violence (colocataires, soignants, personnel médical et personnes extérieures) et montré que certaines femmes, notamment celles qui ont été victimes de violence dans leur pays d'origine ou qui ont fui, se sentent même menacées en Suisse. Ainsi, alors que les hommes peuvent se déplacer librement dans le centre d'accueil, les femmes se retirent dans leurs chambres.

¹ Le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) a pour tâche d'encourager la mise en œuvre des obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains ainsi que de conseiller et de soutenir les autorités, la société civile et le monde économique dans ce domaine.

² 25 septembre 2019

Afin de renforcer la sécurité, le SEM recommande notamment :

- l'installation obligatoire de boutons de verrouillage afin que tous les dortoirs dans les logements pour demandeurs d'asile puissent également être verrouillés de l'intérieur ;
- l'amélioration de l'éclairage de l'accès aux installations sanitaires.

En 2014, Terre des Femmes qui s'engage contre les violations des droits humains des femmes et des filles a publié de son côté un rapport sur la situation des femmes dans les centres d'accueil pour requérants d'asile relevant que le problème réside aussi dans la prédominance du personnel masculin, les réfugiées n'ayant pas systématiquement accès à du personnel de sexe féminin (personnel soignant, responsables de la santé, personnel de sécurité ou personnel médical prodiguant les soins primaires). Le rapport du Centre de compétence pour les droits de l'homme souligne également le manque de femmes interprètes ce qui conduit à un manque d'information quant à l'offre de soins, notamment durant la grossesse, et aux traitements administrés ce qui peut conduire à des traitements réalisés sans le consentement des patientes, comme la stérilisation ou l'avortement.

Au vu de ce qui précède et afin de tenir compte des spécificités liées au genre, je remercie le Conseil d'Etat d'étudier la mise en place des mesures permettant d'assurer un hébergement sûr et tenant compte de la diversité des femmes et de leur situation³, notamment en :

- mettant à disposition des réfugiées des infrastructures sécurisées dans les centres de requérant-e-s d'asile ;
- employant du personnel qualifié disposant de ressources suffisantes ;
- introduisant une formation obligatoire sur la violence faite aux femmes pour l'ensemble des collaborateurs/trices ;
- veillant à ce que les référentes et les professionnelles prenant en charge les femmes réfugiées soient toujours des femmes ;
- créant un service externe d'aide et de médiation.

Pully, le 29 octobre 2019

Commentaire(s)

Conclusions

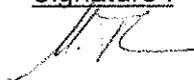
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Thalmann

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

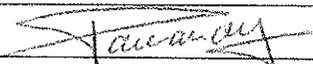
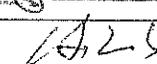
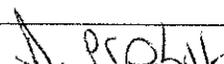
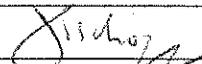
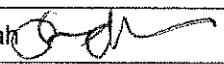
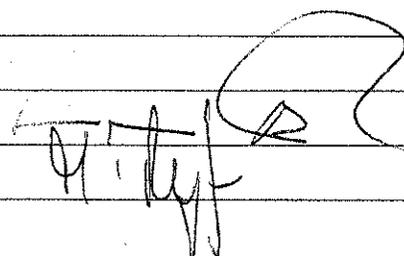
³ Source : Livrées à leur sort plutôt qu'accueillies ! Les femmes réfugiées ne sont pas en sécurité dans le système d'asile. Revendications de TERRE DES FEMMES Suisse à l'égard de la Confédération et des cantons. Octobre 2019.

POS THALHARD pour prévenir les visiteurs, même les personnes résidentes dans les courts locaux pour réparations d'eau

Liste des député-e-s signataires - état au 29 octobre 2019

Echenard Cédric	<i>[Signature]</i>
Epars Olivier	
Evéquoz Séverine	
Favrod Pierre Alain	
Ferrari Yves	
Freymond Isabelle	<i>[Signature]</i>
Freymond Sylvain	
Fuchs Circe	
Gander Hugues	<i>[Signature]</i>
Gaudard Guy	
Gay Maurice	
Genton Jean-Marc	
Germain Philippe	<i>[Signature]</i>
Greller Olivier	<i>[Signature]</i>
Glardon Jean-Claude	<i>[Signature]</i>
Glausser Nicolas	
Glausser Krug Sabine	
Glaysre Yann	
Gross Florence	
Induni Valérie	<i>[Signature]</i>
Jaccard Nathalie	
Jaccoud Jessica	<i>[Signature]</i>
Jagues Vincent	<i>[Signature]</i>
Jaquier Remy	
Jobin Philippe	
Cherubini Alberto	<i>[Signature]</i>
Chevalley Christine	
Chevalley Jean-Bernard	
Chevalley Jean-Rémy	
Choillet Jean-Luc	
Christen Jérôme	
Christin Dominique-Ella	
Clerc Aurélien	
Cornamusaz Philippe	
Courdesse Régis	
Cretegnny Laurence	
Croci Torti Nicolas	
Cuendet Schmidt Muriel	
Cuèrel Julien	
Dellion Fabien	
Demétrides Alexandre	
Desarzens Eliane	<i>[Signature]</i>
Dessemontet Pierre	<i>[Signature]</i>
Devaud Grégory	
Develey Daniel	
Dollivo Jean-Michel	
Dubois Carole	
Ducommun Philippe	
Dupontet Aline	
Durussel José	
Aminian Taraneh	
Aschwanden Sergej	<i>[Signature]</i>
Attinger Doepper Claire	
Baehler Bech Anne	
Balet Stephane	<i>[Signature]</i>
Baux Céline	
Berthoud Alexandre	
Betschart Anne Sophie	<i>[Signature]</i>
Betschart-Narbel Florence	
Bezençon Jean-Luc	
Bolay Guy-Philipppe	
Botteron Anne-Laure	
Bouverat Arnaud	<i>[Signature]</i>
Boyay Alain	
Bucilin Hadrien	
Buffat Marc-Olivier	
Butera Sonya	<i>[Signature]</i>
Byrne Garelli Josephine	
Cachin Jean-François	
Cala Sébastien	<i>[Signature]</i>
Cardinaux François	
Carrard Jean-Daniel	
Carvalho Carine	<i>[Signature]</i>
Chapuisat Jean-François	
Cherbuin Amélie	<i>[Signature]</i>

Liste des député-e-s signataires – état au 29 octobre 2019

Joly Rebecca	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Paccaud Yves 	Schelker Carole
Keller Vincent	Pahud Yvan	Schwaar Valérie 
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude 
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane 	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah 	Rydlo Alexandre 	Zwahlen Pierre
Neyroud Maurice	Ryf Monique	